

sujet à la souffrance et à la corruption, bien moins encore le pourrait-elle, lorsqu'elle règnera dans un corps exempt de douleur et devenu incorruptible. On en peut dire autant du corps. Si maintenant, dans son état de corruption c'est un bonheur pour lui d'être associé à un être incorruptible, direz-vous qu'il souffrira une injustice, lorsqu'il partagera avec cet être le privilège de l'incorruptibilité? Oserait-on dire qu'il est indigne du Très-Haut de ranimer un corps tombé en dissolution et d'en recueillir les restes épars? Certes, s'il ne fut pas indigne de lui de le créer dans un état imparfait, sujet à la corruption et à la douleur, se dégraderait-il en le créant plus beau qu'il n'était, impassible et immortel?

XI. Ainsi donc j'ai démontré, par les premiers principes et par les conséquences qui en découlent, chacun des points mis en question; et dès lors il reste prouvé que la résurrection des morts n'est point une œuvre au-dessus du pouvoir ni de la volonté de Dieu, et qu'elle n'est point indigne de lui. Maintenant se trouvent confondus l'erreux et les absurdes raisonnements de l'incrédulité. Est-il besoin d'ajouter qu'établir un de ces points c'est avoir établi l'autre, et de montrer leur rapport et leur liaison? Mais faut-il se servir des mots de rapport et de raison comme s'il y avait ici quelque différence? n'est-il pas vrai que tout ce que Dieu peut il le veut, et que tout ce qu'il veut il le peut aussi, sans blesser aucune de ses divines perfections? Rappelons-nous ce que nous avons dit dès le commencement de ce discours, qu'il faut parler pour la vérité et sur la vérité; qu'il ne suffit pas de l'établir, qu'il faut encore la défendre; qu'il existe une grande différence entre l'un et l'autre; en quelles circonstances, à l'égard de quelles personnes il fallait employer ces deux moyens. Pour mieux expliquer ma pensée et lier ce que nous avons dit avec ce que nous allons dire, qu'il me soit permis de mettre à la tête de ma seconde partie le même préambule par où j'ai commencé la première. Démontrer la vérité c'est plus que la défendre; mais je soutiens en même temps que la défense doit accompagner ou plutôt précéder la démonstration,

comme un satellite, lui applanir les voies et écarter tous les obstacles qui s'opposeraient à une pleine conviction. Comme il importe à tout homme de pourvoir avant tout à son salut et à sa sûreté, la démonstration de la vérité est le point essentiel, et dès lors elle occupe la première place par sa nature, par son rang et par son utilité : par sa nature, elle donne la connaissance même des choses ; par son rang, elle ne fait qu'un avec les choses mêmes qu'elle établit ; par son utilité, en elle se trouve l'assurance et le gage du salut. La simple défense de la vérité est secondaire par sa nature et par son importance ; il est plus utile d'établir une vérité que de réfuter une erreur ; elle est bien inférieure par le rang, elle ne s'adresse qu'à ceux qui sont imbus de fausses opinions. Or, qui ne sait que l'erreur n'est qu'une altération de la vérité et le fruit d'une mauvaise semence jetée après coup ? Quoi qu'il en soit, l'apologie a souvent l'initiative, et souvent aussi elle rend les plus grands services ; car elle détruit l'incrédulité qui bourdonne aux oreilles des uns et subjugue les autres, surtout ceux en qui le doute et le préjugé ne font que de naître. Au reste, l'une et l'autre, c'est-à-dire la défense et la démonstration de la vérité, concourent au même but, qui est de préparer l'homme à une solide piété ; cependant elles ne sont pas la même chose, et il ne faut pas les confondre : l'une, je l'ai déjà dit, est indispensable à tous ceux qui croient et qui ont à cœur la vérité et leur salut ; l'autre est quelquefois plus utile pour ou contre certains esprits. Dans ce résumé, je n'ai voulu que vous rappeler succinctement ce que j'ai dit plus haut. Arrivons maintenant à la seconde partie de mon discours : je vais prouver la vérité de la résurrection, en vous montrant d'abord pour quelle raison Dieu a créé le premier homme et ses descendants, bien que le mode de création ait été différent ; ensuite la nature commune des hommes considérés en tant qu'hommes ; le jugement futur qui les attend, jugement qui s'étendra à toute leur vie et à la manière dont ils l'auront passée, jugement où le créateur fera éclater toute son équité, comme personne ne peut en douter.

XII. Pour tirer en faveur de la résurrection une preuve solide des motifs qui ont présidé à la création, il faut examiner si l'homme a été fait sans dessein et au hasard, ou si Dieu lui a donné une fin déterminée; si l'on admet qu'il ait été créé pour une fin, je demanderai quelle est cette fin, si c'est simplement pour jouir toujours de la vie, et subsister à jamais d'une manière conforme à sa nature, ou bien si c'est pour l'utilité d'un autre? Dans cette hypothèse, je demanderai si c'est pour l'intérêt du créateur lui-même ou pour celui de quelque créature qui touche à Dieu de plus près, et que Dieu honore de sa prédilection.

Plus j'y réfléchis et plus je comprends que l'homme raisonnable, et dont le jugement détermine les actions, ne fait rien en vain quand il agit de propos délibéré, mais qu'il rapporte tout à son propre avantage ou à celui des êtres auxquels il veut du bien; souvent encore il n'a en vue que l'œuvre même qu'il fait, alors une certaine inclination, une sorte d'amour purement gratuit, le porte à la faire; et pour rendre la chose plus sensible, servons-nous ici de quelques comparaisons. L'homme se bâtit une habitation pour son propre usage; il prépare aussi pour ses bœufs, ses chameaux et tous les autres animaux qui sont à son service, un abri convenable; au premier abord, cet abri ne semble point fait pour son usage; mais si l'on considère la fin plus éloignée de cette construction, il est évident que c'est toujours pour lui qu'il agit, bien que sa fin actuelle et immédiate soit ces animaux dont il veut la conservation. Enfin s'il a des enfants, ce n'est point pour les faire servir à son usage ou à celui des siens, mais plutôt pour exister et se perpétuer le plus longtemps possible dans une race sortie de lui, cherchant une consolation à sa mort dans la succession de ses enfants et de ses petits-neveux, et s'imaginant ainsi survivre à son trépas et trouver une sorte d'immortalité sur la terre.

Voilà comment agissent les hommes. Mais Dieu n'a pas fait l'homme en vain, car il est sage, et rien de ce qu'il fait n'est inutile; il ne l'a point créé non plus pour son propre

intérêt, car il n'a besoin de rien, et celui qui est au-dessus de tout ne cherche dans son œuvre aucun avantage personnel. Enfin Dieu n'a pas destiné l'homme à l'usage de quelqu'autre créature; tout être doué de jugement et de raison est ou a été créé non pour l'usage d'un être supérieur ou inférieur à lui, mais bien pour lui-même et pour le soin de sa conservation. Et, en effet, la raison ne nous découvre aucune créature en vue de laquelle l'homme aurait été fait; les esprits immortels, hors de tout besoin et de tout danger, n'ont que faire des secours de l'homme pour vivre heureux et pour vivre toujours; et quant aux animaux, sujets de l'homme par leur nature, ils viennent lui offrir leurs services divers, selon leurs différentes espèces; mais ils n'ont été nullement destinés à faire servir les hommes à leur usage: car il ne serait pas juste de mettre à la discrétion d'une espèce secondaire des créatures d'un ordre supérieur, et de subordonner des êtres intelligents au bon plaisir d'un animal sans raison.

En conséquence, si l'homme n'a pas été créé sans but et sans raison (car rien n'est donné au hasard dans les desseins du Créateur); s'il est également vrai que ce n'est ni pour son propre avantage, ni pour celui d'aucune autre créature, que Dieu a fait l'homme, quel est donc le motif de la création de l'homme? Sans doute, si l'on considère la fin première et générale de toutes choses, Dieu n'a pu le créer que pour lui-même, et pour manifester la bonté et la sagesse qui brillent dans tous ses ouvrages; mais si l'on s'arrête à la fin particulière de l'homme, à celle qui lui est propre, cette fin est qu'il vive, mais non de cette courte vie semblable à un flambeau qui brille un moment et qui s'éteint ensuite pour toujours; vie périssable que Dieu accorde aux reptiles, aux oiseaux, aux poissons et aux êtres les plus stupides. Dieu devait une autre vie à l'être qui est son image, qui a reçu en partage une âme intelligente et raisonnable, et cette vie qu'il destine à l'homme est immortelle, afin qu'il soit éternellement occupé à connaître son créateur et à admirer sa puissance et sa sagesse, et qu'après avoir suivi sa loi, pratiqué la justice, il jouisse au sein d'une paix inaltérable

de la récompense que mérite une vie passée dans la vertu, malgré les combats qui viennent sans cesse d'un corps terrestre et sujet à la corruption.

Nous concevons très-bien que des créatures, qui n'ont été faites que pour l'usage d'autres créatures plus parfaites qu'elles-mêmes, cessent d'exister au même instant que ces dernières ne se sont plus; elles occuperaient alors une place inutile, et dans les œuvres de Dieu il n'est rien de superflu; mais les créatures faites pour être et pour jouir de leur propre existence ne peuvent jamais périr entièrement par quelque événement que ce soit, puisque l'existence est leur fin propre, et qu'elle est même une partie de leur essence. Ainsi donc, l'homme qui a été créé pour vivre doit subsister éternellement, il doit faire et subir ce qui est conforme à sa nature, les deux parties qui composent son être concourant ensemble à la même fin. L'âme, conformément à sa nature spirituelle, doit se conserver pure et sans altération, et remplir les fonctions qui lui sont propres, c'est-à-dire régler les appétits du corps, porter un jugement sain sur tout ce qui arrive, faire tout avec poids et mesure; pour le corps, il doit, selon sa nature, se prêter à tout ce que veut la raison, et subir les changements de l'âge, de la figure et de la grandeur, jusqu'au moment de la résurrection; car elle n'est elle-même qu'une autre transformation, qui doit être la dernière de toutes, et faire passer à un état meilleur ceux qui vivront alors.

Nous sommes aussi certains de ce grand événement que nous le sommes de tant de révolutions qui se sont déjà passées sous nos yeux; et quand je rentre en moi-même, un sentiment involontaire me fait aimer cette vie, bien que remplie de misères, parce que, après tout, elle convient assez à l'état où Dieu veut nous tenir ici-bas; mais en même temps l'espérance me montre dans le lointain une éternité de bonheur, et cette espérance n'est point un rêve, elle n'est pas fondée sur la parole de l'homme, toujours trompeuse; ce n'est point non plus une vaine illusion qui se joue de moi : quel gage plus certain puis-je avoir d'espérer ? J'ai pour garant de mon espoir le but que s'est pro-

posé
âme
son
de l
prem
qu'il
lité.
le se
qu'i
et c
la m
mén
c'es
de l
tion
moi
tou
A
par
pro
les
l'he
ten
pre
na

su
pli
l'o
pu
na
pr

d'

na

posé le Créateur en composant l'homme d'un corps et d'une âme immortelle, en lui donnant la raison, en gravant dans son cœur cette loi sainte qui lui apprend à respecter les dons de Dieu et à mener une vie sage et raisonnable ; car nous comprenons très-bien qu'il n'aurait pas créé l'homme tel qu'il est, qu'il ne l'aurait point paré de tous les privilèges de l'immortalité, s'il n'eût voulu en même temps qu'il fût immortel. Si donc le souverain Créateur a fait l'homme capable de raison pour qu'il pût mener une vie plus parfaite que celle des animaux, et qu'après avoir été sur la terre spectateur et adorateur de la magnificence et de la sagesse qui brillent dans l'univers, il méritât de vivre à jamais dans cette divine contemplation ; si c'est là l'intention de Dieu ; si c'est là ce que demande la nature de l'homme, il est évident que le motif qui a présidé à sa création est la preuve de son immortalité. Or, il ne peut être immortel sans la résurrection ; c'est elle qui le fait revivre et toujours durer.

Après avoir démontré la vérité de la résurrection de l'homme par le motif de sa création, c'est-à-dire par la fin que Dieu s'est proposée en le formant, passons aux autres preuves, et suivons-les dans leur ordre naturel. Après le motif de la création de l'homme vient l'examen de sa nature, puis le jugement qui l'attend, en dernier lieu sa fin dernière. Nous avons exposé la preuve qui devait occuper le premier rang, examinons maintenant quelle est la nature de l'homme.

XIV. La démonstration des vérités fondamentales ou d'un sujet quelconque livré à l'examen, pour être solide et sans réplique, ne doit se fonder sur rien d'étranger à la matière que l'on traite ni sur les vaines opinions des hommes, mais s'appuyer uniquement sur les notions les plus simples et les plus naturelles, ou du moins sur les conséquences immédiates des premiers principes.

S'agit-il des premiers principes, il suffit de les exposer et d'en rappeler le souvenir comme d'une simple notion ; s'agit-il des conséquences de ces principes, de la manière toute naturelle dont elles en découlent et s'y rattachent, il faut

procéder avec ordre et justesse pour montrer les suites et la liaison que les vérités plus éloignées ont avec celles qui précèdent, de sorte que la vérité et sa démonstration ne soient pas compromises. Qu'on se garde bien de confondre ce qui doit être distingué, et de briser les nœuds délicats par lesquels se tiennent toutes les vérités ! C'est pourquoi je pense que ceux qui veulent apporter à une question de cette importance l'attention qu'elle mérite, et se décider avec connaissance de cause sur ce qu'il convient de penser de la résurrection des corps, doivent avant toutes choses peser la force des raisons qu'on veut faire valoir, les ranger à la place qui leur convient, voir celles qu'il faut mettre au premier rang ; quelles sont les preuves qu'on doit placer au deuxième ou au troisième, ou par lesquelles on doit finir. Nul doute qu'il ne faille commencer, comme nous l'avons fait, par exposer le motif, c'est-à-dire l'intention du créateur en faisant l'homme ; de là, passer immédiatement à la nature de l'homme, non qu'elle soit, pour le rang, postérieure au motif de sa création, mais il importait d'examiner l'un et l'autre séparément, bien que ces deux raisons n'en fassent qu'une et qu'elles soient d'un poids égal dans la question qui nous occupe ; la vérité de la résurrection tirée de ces preuves qui sont les principales, puisqu'elles découlent de l'œuvre même de Dieu, emprunte une nouvelle force des raisons puisées dans sa Providence, intéressée à punir les uns, à récompenser les autres, à faire voir que nous avons tous une fin dernière, et des moyens pour y parvenir. Plusieurs de ceux qui ont entrepris de prouver la résurrection se sont contentés de cette troisième preuve ; ils ont pensé que le jugement nécessitait la résurrection, qu'il n'en existait pas d'autre raison ; mais ils se trompent, et ce qui le prouve c'est que tous les morts doivent un jour ressusciter, et que tous ceux qui ressuscitent ne seront pourtant pas jugés ; car si la résurrection n'avait lieu qu'à raison du jugement, il faudrait dire que ceux qui n'ont fait ni bien ni mal, c'est-à-dire les enfants au berceau, ne doivent point ressusciter. Mais comme la résurrection aura lieu pour tous, c'est-à-dire

pour
l'arg
que
surr
tion
X
con
ture
dire
il i
nou
nou
peu
pri
ils
de
eff
tel
et
l'à
ce
fo
lui
me
et
se
ui
ce
ce
d
d
d
d
s
n
n

pour ceux qui sont morts en bas-âge comme pour les autres, l'argument tiré de ces enfants est sans réplique ; il est évident que le jugement dernier n'est point la cause principale de la résurrection, mais qu'il faut chercher cette cause dans l'intention même du Créateur et dans la nature des êtres créés.

XV. Le motif tiré de l'intention de Dieu suffirait pour nous conduire, par un enchaînement de conséquences toutes naturelles, à l'importante vérité que nous cherchons, c'est-à-dire la résurrection des corps après leur dissolution ; mais il importe de ne passer sous silence aucune des raisons que nous avons mises en avant, et nous ne pouvons surtout nous dispenser de les apporter en faveur de ceux qui ne peuvent voir d'un coup d'œil toutes les conséquences d'un principe. Si on ne les a pas conduits comme par la main, ils ne voient pas combien la raison tirée de la nature de l'homme est rigoureuse pour établir la résurrection. En effet, si la nature de l'homme se compose d'une âme immortelle et d'un corps qui lui fut uni lors de la création ; si l'être et la vie n'ont été départis séparément, ni à la nature de l'âme, ni à celle du corps, mais bien à l'homme, qui réunit ces deux natures, et qui doit avec elles, non-seulement fournir sa carrière ici-bas, mais encore arriver à la fin qui lui est destinée, ne faut-il pas que l'âme et le corps ne forment qu'un seul être où se réunit tout ce qu'éprouve l'âme et le corps, qui raisonne, reçoit des sensations ? Tout l'ensemble et l'enchaînement de ces actes se rapporte à une fin unique : ne faut-il pas que l'harmonie règne dans tout ce qui concerne l'homme, et qu'il en soit de sa fin et de sa destinée comme il en est de sa naissance et de sa vie, de ses actes et de ses affections ? S'il y a unité et harmonie dans tout l'être de l'homme ; s'il y a accord parfait dans toutes les opérations de l'âme et du corps, il faut donc que tout en lui soit destiné à une même chose. Or, il y aura unité dans cette fin, si l'être qui en est l'objet reste le même dans sa constitution ; mais comment l'homme aura-t-il sa constitution véritable, à moins que toutes les parties qui la composent ne se trouvent

réunies ? Et comment pourront-elles se réunir, si après leur dissolution elles ne viennent pas se ranger de nouveau et dans le même ordre qu'auparavant ? Cette reconstitution des hommes suppose donc nécessairement la résurrection des corps après leur mort et leur dissolution. Car sans elle les mêmes parties ne se réuniraient point selon leur nature, et le même individu ne serait pas reconstruit ; la faculté de penser et de raisonner a été donnée à l'homme pour parvenir non-seulement à une connaissance distincte des créatures qui sont le plus à sa portée, mais encore à la connaissance de son Dieu, de son bienfaiteur, de sa bonté, de sa sagesse et de sa justice. Tant que la raison pour laquelle Dieu a donné à l'homme cette faculté subsistera, cette faculté doit subsister aussi, et comment subsistera-t-elle sans la nature qui l'a reçue et en qui elle réside ?

Or, c'est en l'homme et non point en l'âme seulement que résident le jugement et la raison. Il faudra donc que l'homme, ce composé d'âme et de corps, subsiste toujours, et il ne peut subsister toujours s'il ne ressuscite ; autrement ce n'est plus, à proprement parler, la nature de l'homme, mais une partie de lui-même qui continue d'exister. Si la nature de l'homme n'est pas conservée intacte, pourquoi l'âme aurait-elle été associée aux douleurs et aux misères du corps ? C'est en vain que, retenu par elle dans la poursuite de ses désirs, le corps est resté docile et soumis au frein de l'âme : cette union de l'âme et du corps une fois rompue, tout serait inutile, l'intelligence, la prudence dans la conduite, la pratique de la justice, l'exemple des vertus, la sagesse des lois ; en un mot, tout ce qu'il y a d'admirable dans l'homme, tout ce qui se fait de bien pour lui, ou plutôt c'est la création, c'est la nature même de l'homme qui est inutile. S'il est vrai que dans toutes les œuvres de Dieu, et dans tous les dons de sa munificence, rien ne s'est fait en vain, il faut de toute nécessité que le corps, selon la nature qui lui est propre, soit immortel comme l'âme elle-même.

XVI. Mais qu'on ne s'étonne pas si j'appelle permanente une vie interrompue par la mort et la corruption ; qu'on réfléchisse

plutôt que
durée s
êtres qu
tort de
celle qu
ligne de
Il ne fa
tence d
l'immor
par la s
immort
la faver
ruptibil
nous pa
lution d
misères
une vie
rons po
lons po
manière
êtres d
pas le
sespère
d'avec l
quelque
voyez-
se relâ
dans le
renait
gnons
ce me
frère
donne
grand
qui do
tout c

plutôt que ce mot a plus d'un sens, et que la différence de durée se mesure sur la différence de nature. Si l'existence des autres qui subsistent diffère à raison de leur nature, on aurait tort de chercher en nous une continuité de durée semblable à celle qui distingue les purs esprits. Peut-on placer sur la même ligne des substances dont les unes sont supérieures aux autres ? Il ne faut donc pas chercher dans l'homme la continuité d'existence de ces intelligences immatérielles qui ont reçu avec la vie l'immortalité en partage, et subsistent à jamais dans cet état par la seule volonté de Dieu. L'homme, par son âme, est bien immortel depuis la création ; mais par le corps, ce n'est qu'à l'avantage de divers changements qu'il peut parvenir à l'incorruptibilité, et voilà la grande raison de cette résurrection dont nous parlons : sans la perdre de vue, nous attendons la dissolution du corps, laquelle doit suivre cette vie d'infirmités et de misères, bien persuadés qu'après viendra le jour qui fera éclore une vie nouvelle exempte de corruption. Nous ne nous comparons point à la brute qui meurt sans retour, nous ne nous égarens point aux purs esprits qui ne meurent jamais : de cette manière, nous n'allons pas légèrement placer au même rang des choses d'une nature si différente ; et si le mode de durée n'est pas le même dans l'homme, il ne faut pas s'en affliger ni désespérer de la résurrection, parce que la séparation de l'âme avec le corps, et la dissolution de ce dernier, semblent mettre quelque interruption dans la continuité de notre vie. Eh ! ne voyez-vous pas que nos esprits venant à s'épuiser, nos fibres à relâcher, le sommeil paraît suspendre cette vie qui consiste dans le sentiment, et qu'après un repos de courte durée l'homme naît, pour ainsi dire, tout à coup ? Cependant nous ne craignons pas de dire que c'est la même vie qui continue. Voilà, me semble, pourquoy les poètes ont appelé le sommeil le frère de la mort ; ce n'est pas qu'ils aient prétendu leur donner une même descendance ; mais c'est qu'il existe une grande similitude entre l'état d'un mort et celui d'un homme qui dort : n'est-ce pas le même repos, la même insensibilité pour tout ce qui existe ou arrive en ce moment, ou plutôt n'est-